



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 48000

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par les harkis désireux de se rendre en Algérie. Il semble en effet que les harkis doivent faire face à de nombreux obstacles de la part des autorités algériennes lorsqu'ils manifestent le souhait de retourner en Algérie. Il souhaite savoir si la récente visite du président algérien, M. Bouteflika, dans notre pays, a été l'occasion d'évoquer ce problème, et lui demande quelles actions le Gouvernement entend entreprendre en vue d'obtenir des droits réciproques entre les citoyens algériens et français sur ce point et garantir la libre circulation des harkis et de leurs familles en Algérie.

Texte de la réponse

La question des harkis renvoie à une page douloureuse de l'histoire commune franco-algérienne. Le gouvernement français a relevé le message d'ouverture du président Bouteflika en direction des Français originaires d'Algérie. Nous souhaitons que l'espérance qu'il a ouverte pour l'ensemble de la communauté nationale française, une et indivisible, pourra se réaliser. Dans cette perspective, nous sommes pleinement conscients de l'importance du travail de mémoire, question évoquée par le président Bouteflika à l'occasion de sa venue à Paris et de son déplacement à Verdun. Ce travail de mémoire participe d'une relation confiante et apaisée entre la France et l'Algérie. Nous souhaitons naturellement que ce travail se poursuive et qu'il permette une lecture sereine et dépassionnée des événements passés. Aujourd'hui, nos deux pays s'emploient à refonder leur relation bilatérale, en traçant de nouvelles perspectives et en se tournant vers l'avenir. Tel fut le sens de la visite d'Etat du président Bouteflika, qui ouvre de nouveaux champs prometteurs de coopération. Ainsi, s'agissant de la circulation des personnes, les autorités françaises et algériennes ont reconnu la valeur et l'importance de la dimension humaine de la relation bilatérale. Nous sommes convenus de poursuivre l'amélioration des conditions de circulation des personnes entre la France et l'Algérie, en cours depuis maintenant trois ans. Le gouvernement français favorisera, dans ce cadre, le développement des relations humaines qui participe d'une meilleure compréhension réciproque entre les sociétés française et algérienne et qui, nous l'espérons, permettra à tous les Français originaires d'Algérie de circuler librement entre nos deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48000

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3745

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4789